ARTICLE 6: Protection Sociale

L'Étudiant conserve sa protection sociale dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par ESPRIT au profit de ses étudiants. En cas d'accident dans l'Entreprise ou au cours du trajet, l'Entreprise informe immédiatement le Service de Scolarité d'ESPRIT.

ARTICLE 7: Évaluation

Les modalités de validation du PFE sont définies dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances. L'activité de l'Étudiant fera l'objet d'une évaluation. Une fiche d'évaluation est remplie par l'Organisme d'Accueil et le Responsable Pédagogique et remise à ESPRIT.

ARTICLE 8 : Rrapport de Stage

À la fin du stage, l'Étudiant déposera à l'Entreprise un rapport de stage. De même l'Étudiant doit déposer à ESPRIT un rapport de stage visé par l'Entreprise et le Responsable Pédagogique qui aura assuré le suivi de l'Étudiant. Le rapport de stage fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury et d'une notation. Cette soutenance est publique sauf dérogation pour cause de confidentialité, sur demande motivée du Responsable de l'Entreprise.À la fin du stage, l'Entreprise délivrera une attestation à l'Étudiant précisant la nature du PFE et sa durée.

ARTICLE 9 : Confidentialité

L'Étudiant sera tenu, aussi bien pendant la durée du PFE qu'après celui-ci, à observer le secret professionnel à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne son activité pendant son PFE et d'une façon plus générale pour tout ce dont il aurait eu connaissance directement ou indirectement à l'occasion de celui-ci, le contenu des documents qu'il aurait rédigés lui-même, y compris le rapport du PFE, ou qui pourrait lui être remis par l'Entreprise restant bien entendu la propriété de celle-ci.

ARTICLE 10 : Consentement

Département :

La présente convention est préalablement portée à la connaissance de l'Étudiant ou de son Représentant légal, s'il est mineur, pour consentement express relatif aux clauses ci-dessus énoncées.

ARTICLE 11: Organisation du PFE

Le PFE se déroulera selon l'organisation suivante :

- Dates de PFE : Le PFE aura lieu du 06-01-2025 au 06-07-2025 et expirera au plus tard à la fin de l'année universitaire en cours. En cas de prolongation pour raison exceptionnelle réalisée avant l'obtention du diplôme et au delà des dates initialement prévues, un avenant devra être établi et signé par les parties contractantes.
- Adresse de PFE : Le PFE se déroulera à l'adresse de l'Entreprise.

| Service: | | |
|---|--|-------------------------|
| Encadrant Technique dans l'Entreprise : | ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | ••••• |
| Encadrant Pédagogique d'ESPRIT ; | | |
| Directeur de l'Entreprise ou Organisme d'Accueil (Nom et Signature du Representant Cache) de l'Entreprise) | Directeur d'ESPRIT P/Pr. Tahar Benlakhdar | Étudiant Omar CHERIF |
| A 10.320 W | À Tunis le 25-02-2025 | Àle |
| | ESPRIT | |
| | THE PLANT OF THE PARTY OF THE P | |
| 12 | | |
| | | |